

PROCÈS VERBAL D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXCEPTIONNELLE

Du Lundi 15 Avril 2024 de la SCI 8486AT

PORTANT MODIFICATION des Statuts le 15/04/2024 à 9 heures, les associés de la SCI dénommée 8486AT se sont réunis en assemblée générale sur convocation de Monsieur Hodiquet Philippe gérant de la société.

Présents : Monsieur Hodiquet Philippe (20 parts sur 40 parts), Madame Phommahaxay Arounie (20 parts sur 40 parts)

La séance est présidée par Monsieur Philippe Hodiquet , et Madame Arounie Phommahaxay, en qualité de secrétaire de séance.

Rappel l'ordre du jour : Modification des statuts

Première résolution : Modification de l'article 2 de l'objet social des statuts de la SCI 8486 AT.

« La société a pour objet social : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, l'administration, la mise en jouissance à titre gratuit au profit des associés :

- de tous immeubles et droits immobiliers détenus en pleine propriété, nue-propriété ou usufruit, dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, d'apport, d'échange, de construction ou autrement, - de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des immeubles et droits immobiliers en question.

La société peut constituer hypothèque ou toute autre sûreté réelle sur les biens sociaux, et ce à titre gratuit, dès lors que ces actes ou opérations entrent dans l'objet social, sont en rapport avec l'activité principale, et ne portent pas atteinte à la nature civile de cet objet.

A cet égard, il est expressément précisé que la société pourra, à titre occasionnel et gratuit, se porter caution d'un prêt consenti à l'un des associés ayant pour objet le financement de l'acquisition des parts sociales de la société. Et plus généralement, toutes opérations mobilières, immobilières, financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet, de nature à en faciliter la réalisation, pourvu qu'elles ne soient pas susceptibles de porter atteinte au caractère exclusivement civil de l'activité sociale. »

L'assemblée générale approuve à l'unanimité des personnes présentes, la modification de l'article 2 des statuts de la société.

Deuxième résolution : Tous pouvoirs sont donnés à Monsieur Hodiquet Philippe pour effectuer les diverses formalités prévues par la loi pour l'application de la première résolution.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 9h30

Fait à : Vallauris, le 15 Avril 2024.

Président :

Mr HODIQUET Philippe

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping, fluid strokes that form a complex, somewhat abstract shape.

Secrétaire :

Mme PHOMMAHAXAY Arounie

A handwritten signature in blue ink, featuring a series of horizontal, overlapping strokes that create a sense of movement and fluidity.